

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 Juin 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Duraz Sébastien avec procuration à Balmain Jean-Paul.

Monsieur Sol Sébastien avec procuration à Sibué Pascal.

Monsieur Charpin Frédéric avec procuration à Durand Jean-François

- Demande une subvention auprès du Conseil Général (FDEC) pour obtenir une subvention la plus élevée possible pour 2016 pour l'achat d'une mini pelle. Demande l'autorisation de commander une mini pelle avant l'obtention de la subvention. (Approuvé à l'unanimité).

- Décide de valider la prise en charge de la totalité du prélèvement FPIC pour 2015, soit la somme de 267 338 euros, par la communauté de communes de l'Arvan, aucun prélèvement ne sera dès lors appliqué à la commune de St Jean d'Arves, au titre du FPIC 2015. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la décision. (Approuvé à l'unanimité).

- Décide de surseoir à la création d'une Agence Postale Communale.

- Est d'accord sur le principe d'échanger la parcelle A 503 contre d'autres parcelles de surfaces équivalentes avec les Consorts Buisson, sous réserve de survol et d'implantation de massifs du nouveau télésiège.

- Décide de demander d'autres devis concernant le contrat de maintenance de la chaudière et de la VMC de la halte-garderie.

- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2015 pour 50 €. (A l'unanimité).

- Décide de lancer une souscription publique pour la réhabilitation de la chapelle des Chambons pour l'année 2016. Demande une subvention auprès du FDEC pour l'année 2016. (A l'unanimité).

- Lecture des tarifs des remontées mécaniques 2015.2016.

- Approuve la convention rectifiée avec Musica'Vestys pour 3 ans.

- Décide de mettre à disposition une salle communale gratuite pour l'année 2015 pour des cours de yoga, pour Madame Bétrancourt Brigitte.

- Approuve le devis de la société 3D Incrust pour la signalétique estivale tranche 4 et fin. Le montant de ces équipements s'élève à 2 787. 97 €.

~~~~~

- Approuve le devis de la société Pic Bois pour les lames directionnelles. Le montant de ces équipements s'élève à 601.56 € TTC.

\*\*\*\*\*

- Décide de lancer le projet de piste de luge Alpine Coster à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

- Décide de verser une subvention de 50 € à l'association régulier matous.

-Approuve le devis de la société ARVELEC d'un montant de 1 881.60 € TTC pour la fourniture et pose de cordons chauffants au bâtiment de la halte-garderie.